



## Procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin 2024

**Présents** Monique NEDELLEC, Isabelle BIDEAU, Marc BOIZARD, Yves-Marie DAYOT, Julie HOFER, Anaïs MURLA, Emmanuel TOCQUER, Clément REUNGOAT, Marie-France ROLLAND, Michel CLEACH

**Secrétaire de séance** Marc BOIZARD

**Absents / Excusés** Laurent THOMAS, Anne-Flore CZERWINSKI, Clément REUNGOAT

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Présents : 10 / Votants : 10**

**Date de convocation du conseil Municipal : 21/06/2024**

Mme le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai
2. Adhésion au groupement de commandes « Formations hygiène-sécurité » avec Morlaix Communauté
3. Demande d'ajout: Convention avec le Centre Hospitalier pour les repas de la cantine
4. Création d'un emploi permanent à la cantine scolaire
5. Validation des nouvelles voies et lieux-dits dans le cadre de la numérotation des habitations de l'ensemble de la commune
6. Validation du devis pour l'achat des panneaux de lieux-dits et numéros de maison pour la campagne
7. Attribution des lots pour les travaux lotissement du bourg
8. Convention Langue bretonne
9. Décision modificative
10. Demande d'ajout: Avis sur le PPGDLSID
11. Tour de garde des élections
12. Questions et informations diverses

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2024**

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Vote : Adopté à l'unanimité (9 votants)**

### **2. Adhésion au groupement de commandes « Formations hygiène-sécurité » avec Morlaix Communauté**

Dans le but de faciliter l'accès aux plus petites communes des formations pour le personnel communal notamment dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, et de réaliser des économies d'échelle, il est proposé la création d'un groupement de commandes concernant ces formations non disponibles auprès du CNFPT.

Morlaix Communauté sera coordonnateur du groupement et la CAO du groupement sera celle du coordonnateur.

Le coordonnateur sera en charge de :

- la rédaction, la passation et le suivi des différents contrats ainsi que de leurs avenants le cas échéant
- la coordination du recensement des besoins pour les actions de formation groupées
- la refacturation aux membres du groupement des actions de formation groupée suivant leur côté part de participation et les frais de gestion assumés par le coordonnateur.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin 2024

Les membres du groupement pourront commander directement des formations en propre ne comprenant que des membres de leur personnel ; dans ce cas ils paieront directement la prestation à l'organisme l'ayant dispensée, titulaire du marché passé par le groupement.

Il sera refacturé aux participants le montant correspondant à la quote-part de participation de ses agents et les frais de gestions de Morlaix Communauté tels qu'ils seront définis dans la convention de groupement (3 % des formations exécutées par les membres concernés).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les dispositions ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

**Vote : Adopté à l'unanimité (9 votants)**

### **3. Convention avec le Centre Hospitalier de Lanmeur pour la cantine**

Durant l'année scolaire 2023/2024, la cantinière a rencontré de nombreuses difficultés d'approvisionnement, principalement dues au faible effectif de la cantine scolaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal pour l'année scolaire 2024/2025 de commander les repas au Centre Hospitalier de Lanmeur. La livraison sera faite chaque jour par un agent de l'hôpital.

Le tarif appliqué pour l'exercice 2024 s'élève à 4.55 € le repas. La facturation se fera trimestriellement à terme échu sur la base du nombre de repas livrés. La convention avec le Centre Hospitalier est conclue pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse. Elle peut être résiliée à l'issue de chaque année scolaire en le notifiant au concessionnaire de service 3 mois au moins avant la fin de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la proposition du Maire et de l'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre Hospitalier de Lanmeur.

**Vote : Adopté à l'unanimité (9 votants)**

### **4. Création d'un emploi permanent à la cantine**

Le Véronique JANOT terminera son contrat de cantinière le 05/07/2024.

Les missions du poste à la cantine vont changer (repas réchauffés et plus confectionnés sur place), il convient donc de créer un poste en adéquation avec les nouveaux besoins à la cantine.

Il est proposé de créer le poste d'agent de restauration et d'entretien, de catégorie hiérarchique C, cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriaux.

Les missions exercées seront le réchauffage et le service des repas à la cantine, ainsi que le ménage dans les différents bâtiments communaux.

L'emploi pourra être pourvu par un contractuel, au motif que la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à notre collectivité (article L 332-8 6e du Code Général de la Fonction Publique). Il s'agit d'un emploi permanent de 17h hebdomadaire (temps de travail annualisé). L'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires, voir des heures supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création d'un emploi permanent d'agent de restauration et d'entretien et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Vote : Adopté à l'unanimité (9 votants)**



## Procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin 2024

### **5. Validation des nouvelles voies et lieux-dits dans le cadre de la numérotation des habitations de l'ensemble de la commune**

L'adressage consiste à donner à chaque lieu ou bâtiment une localisation précise, c'est-à-dire une adresse mais également une localisation GPS.

Des numéros ont été attribués sur l'ensemble des habitations de la commune. Notre Base Adresse Locale comprend 139 voies ou lieux-dits, 543 adresses et 10 toponymes.

Il a été décidé de conserver si possible les noms des lieux-dits existants et d'y adjoindre des numéros. Seules quelques habitations se sont vues attribuer une adresse différente par souci d'harmonisation comme au lieu-dit Donnant, et quelques modifications ont eu lieu:

- La route touristique se nomme désormais Route de la Corniche,
- La route de Morlaix est prolongée au-delà du carrefour vers la Croix Rouge de Plougasnou,
- La route de Lanmeur a été créée en Saint-Jean en prolongement de celle existante à Plougasnou à droite au carrefour de Kerarhun,
- Le Chemin de Keraliou est prolongé vers la RD79.

Chaque personne concernée par l'adressage a reçu un courrier notifiant leur nouvelle adresse avec un numéro. Il y a eu très peu de retours et 3 modifications marginales concernant la volonté de conserver l'article devant le nom du lieu-dit. Certains Saint-Jeannais ont souhaité garder en plus de leur adresse un toponyme, ce qui est possible, par exemple 7 Donnant – Croisic.

La base d'adresses doit maintenant être validée pour être publiée dans la Base Adresse Nationale qui est publique et accessible à tous via le site internet [adresse.data.gouv.fr](https://adresse.data.gouv.fr).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la liste des adresses.

**Vote : Adopté à l'unanimité (9 votants)**

*Arrivée d'Anaïs Murla à 20H50.*

### **6. Devis pour l'achat de panneaux de lieux-dits et numéros de maison pour la campagne**

Afin de mettre en œuvre définitivement le nouvel adressage, il convient d'acheter des panneaux de lieux-dits, des panneaux directionnels ainsi que des numéros de maison.

3 entreprises ont répondu à notre demande de devis: ISOSIGN, HELIOS BRETAGNE (groupe LACROIX) et SELF SIGNAL.

Il est proposé de retenir le devis le plus favorable, à savoir celui d'HELIOS BRETAGNE pour un montant total de 6451.08 €. Celui-ci comprend: 218 numéros de maison, 6 panneaux de rue, 62 panneaux de lieux-dits ou directionnels, Supports et brides de fixation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider ce devis.

**Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)**

### **7. Attribution des lots pour les travaux d'aménagement du lotissement du bourg**

Suite au lancement du marché public sur la plateforme Mégalis le 02/05/2024, à la réception des offres le 30/05/2024 et à la présentation du rapport d'analyse des offres de Mr Abgrall d'AT OUEST du 13/06/2024, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir:

- Pour le lot 1 (Terrassement-Voirie) l'entreprise SETAP pour un montant HT de 134 165 €,
- Pour le lot 2 (Réseaux eaux usées/eaux pluviales) l'entreprise SETAP pour un montant HT de 119 765 €,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin 2024

- Pour le lot 3 (Adduction eau potable) l'entreprise STEPP pour un montant HT de 24 966 €,
  - Pour le lot 4 (Espaces verts – Maçonnerie) l'entreprise JO SIMON pour un montant de 23 355.60 €,
  - Pour le lot 5 (Poste de relèvement des eaux usées) l'entreprise LE DU pour un montant de 57 800 €.
- Le montant total des travaux s'élève donc à 360 051.60 € HT.**

Le Maire demande au conseil municipal de valider ces montants de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant des travaux d'aménagement du lotissement du bourg et autorise le Maire à signer les marchés.

**Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)**

### **8. Convention langue bretonne – Année scolaire 2024/2025**

Les élèves de l'école maternelle bénéficient depuis plusieurs années de séances d'initiation au breton, à raison d'une heure hebdomadaire.

Ce dispositif est cofinancé par le Conseil départemental, la commune et la Région Bretagne.

Il est demandé au conseil municipal de valider le nombre d'heure proposé pour l'année scolaire 2024/2025, à savoir 1h hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le nombre d'heure proposé et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)**

### **9. Décision modificative**

Une avance a été réglée en 2023 à l'entreprise COADOU concernant les travaux de la fontaine pour un montant de 9639,75 €.

A la demande de la trésorerie, il convient maintenant de procéder à une résorption de cette avance avec des écritures budgétaires. Cela consiste en comptabilité à faire un mandat et un titre de type "ordre budgétaire" du même montant de 9639.75 €.

Lors de la prévision budgétaire, les crédits au chapitre 041 n'ont pas été ouverts, il convient donc de les ouvrir comme suit:

Sens	Section	Chapitre	Article	Montant
Dépense	Investissement	041	231	- 9639.75 €
Recette	Investissement	041	238	+ 9639.75 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative proposée.

**Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)**

### **10. Avis sur le PPGDLSID**

Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (PPGDLSID) est un document devant être mis en place par les EPCI compétents en matière d'habitat dans le cadre de la réforme des attributions.

Son objectif est d'assurer la bonne information du demandeur en logement social sur tout le territoire de Morlaix Communauté (objectif d'harmonisation de l'information), la gestion partagée de la demande.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin 2024

Le PPGDLSID contient les informations sur les règles du logement social, les modalités d'enregistrement de la demande, les lieux d'accueil et d'enregistrement sur Morlaix Communauté, les coordonnées et informations des bailleurs sociaux présents sur le territoire et l'organisation des commissions d'attribution des logements (CAL).

Il précise également les modalités de gestion partagée de la demande.

Ce document servira de support commun pour tous les acteurs de la demande en logement social (mairie, agents des collectivités, bailleurs sociaux, associations, ...).

Un avis est demandé à l'ensemble du Conseil Municipal sur ce PPGDLSID.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur le PPGDLSID.

**Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)**

### **11. Tour de garde des élections**

Le Maire demande aux membres du conseil municipal leurs disponibilités pour assurer les créneaux de permanence pour les élections législatives.

### **12. Questions et informations diverses**

- Le Maire donne lecture d'un mail concernant l'état déplorable des toilettes publiques situés rue de la duchesse Anne de Bretagne. Le conseil municipal décide de condamner ces toilettes et d'y mettre un panneau indiquant que d'autres toilettes sont disponibles sur le terrain communal.

- Suite à la demande de saisonniers travaillant sur Saint-Jean-du-Doigt, pour une installation de longue durée avec leur camping-car au camping municipal, une proposition favorable ne pourra leur être faite étant donné que ces jeunes ne viennent pas de façon régulière au camping.

- Yves-Marie Dayot informe le conseil municipal du démarrage des travaux de rénovation de l'éclairage public.

- Le panneau STOP rue de la Vallée des moulins ne sera finalement pas installé, car un STOP ne peut avoir pour vocation de laisser l'accès prioritaire à une voie privée. Les hortensias devront être taillés par les services techniques pour améliorer la visibilité.

- Il y a un nid de poule tout en haut de la Côte de Pen ar Ch'ra, il sera à reboucher par les services techniques.

- Il est demandé de commander un panneau d'interdiction aux poids lourds et de l'installer dans le petit rond-point du Goajou, car plusieurs camions y sont dirigés par les GPS, alors que l'accès est trop étroit.

Séance levée à 22h00.

---

Le Secrétaire de Séance,  
Marc BOIZARD

Le Maire,  
Monique NEDELLEC